



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal le 3 novembre 2014

L'an deux mil quatorze le lundi 3 novembre à 20h30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : le 24 octobre 2014

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :  
Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Eric PAUCHET, Gil GUILBERT,  
Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Viviane LECLUSE, Anne-  
Sophie MARATRAY, Béatrice BARRERE, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE, Mme  
Brigitte CAVALLERO-DUBOIS

Absente excusée : Mme Sonia BENAVIDES procuration à Mme Anne-Sophie MARATRAY

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BARRERE

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### ■ Décisions modificatives

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

#### BUDGET PRINCIPAL

- **DM n° 4**  
Objet : Virement de crédit pour le quatrième adjoint

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6531 : Indemnités élus D6533 : Cotisations retraite élus D6534 : Cotisations séc. Sociale part patronale élus D022 : Dépenses imprévues fonctionnement	2 260 €	2 000 € 100 € 160 €

- **DM n° 5**

Objet : Solde subvention de l'école primaire, frais d'études pour la gestion des eaux pluviales et augmentation du crédit Mairie

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2031 : Frais études eaux pluviales D2313-088 : Augmentation de crédit mairie R1323-076: Solde de subvention école primaire		19 000 € 47 400 € 66 400 €

- **DM n° 6**

Objet : Recrutement d'agent administratif non titulaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6413 : Personnel non titulaire D6451 : Cotisations URSSAF D6453 : Cotisations caisse retraite D6454 : Cotisations ASSEDIC D022 : Dépenses imprévues fonctionnement D61523 : Entretien de voies et réseaux	300 € 5 000 €	3 500 € 1 275 € 250 € 275 €

- **DM n° 7**

Objet : Intégration patrimoniale solde des frais d'étude de l'école primaire (Récupération TVA)

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2313 : Intégration patrimoniale frais étude école R2031 : Intégration solde frais étude école		33 979 € 33 979 €

## ■ **Adhésion à l'ATD76 – Agence Technique Départementale** **(Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des projets de bâtiment et de voirie)**

Monsieur le Maire signale que les communes de Seine-Maritime de moins de 5000 habitants peuvent devenir adhérentes de l'ATD76. Cet établissement public administratif créé entre le Département et les communes de Seine-Maritime intervient en tant qu'assistant maître d'ouvrage dans la réalisation des projets de bâtiment et de voirie.

Services proposés par l'ATD76 :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Recherche de subventions
- Réalisation des marchés
- Suivi des prestataires
- Conseil et accompagnement

Considérant l'intérêt pour la commune de recourir aux services de l'ATD76, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander l'adhésion à l'ATD76 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et d'en approuver les statuts,
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'ATD76 (0.51 € par habitant avec un forfait minimum de 202 € pour 2014).

\*\*\*\*\*

## ■ **Réfection du carrefour rue du Lieutenant Aubert/rue des Champs**

Après avoir exposé le devis estimatif établi par le Bureau d'Etudes B.E.T. « Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », situé 1b route du Pontier 76270 Mesnières-en-Bray, le Conseil Municipal décide, 12 voix pour et 3 abstentions, de réaliser les travaux de réfection du carrefour rue du Lieutenant Aubert/rue des Champs pour un montant estimatif de 56 500 € HT (67 800 € TTC) plus frais d'honoraires du maître d'œuvre B.E.T. pour un montant de 3 950 € HT (4 740 € TTC) et autorise Monsieur le Maire :

- à déposer des demandes de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- à signer les pièces nécessaires pour lancer l'appel d'offres selon la procédure adaptée, et traiter avec l'entreprise qui sera retenue pour effectuer les travaux.

## ■ Contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Le Maire rappelle :

- que la commune de Montigny a, par délibération du 12/11/2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Maire signale :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Montigny les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / DEXIA SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Régime du contrat : capitalisation

Agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.10%

- autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent,

- autorise le Maire à résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours.

\*\*\*\*\*

## ■ Demande de subvention pour un voyage scolaire pédagogique

Monsieur le Maire fait part du projet de séjour pédagogique dans les Côtes d'Armor (classe de mer) pour les enfants de CM1 et CM2 scolarisés à Montigny dans la classe de Madame Isabelle RETOUT, soit 24 enfants.

Lieu et date du séjour : Centre de l'A.N.A.S. à TREVENEUC (Côtes d'Armor) du 18 avril 2015 au 24 avril 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention à la Coopérative scolaire de l'école primaire de Montigny pour un montant de 2 900 € pour le séjour dans les Côtes d'Armor en avril 2015.

\*\*\*\*\*

■ **Enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement**  
(Demande d'autorisation d'exploiter concernant l'extension de l'établissement spécialisé dans le traitement et la transformation de lait, présentée par la Coopérative Laitière de Haute-Normandie située à Maromme)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du dossier transmis par Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime nous informant que la Coopérative Laitière de Haute-Normandie (CLHN), dont le siège social est situé 2 rue Denis Papin ZI la Main à Maromme (76150), a sollicité l'autorisation d'exploiter l'extension de son établissement spécialisé dans le traitement et la transformation de lait.

Par arrêté du 14 octobre 2014, Monsieur le Préfet a fixé l'enquête publique au titre des Installations Classées à l'égard de ce projet du jeudi 13 novembre 2014 au lundi 15 décembre 2014 inclus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la requête de la Coopérative Laitière de Haute-Normandie.

\*\*\*\*\*

■ **Questions diverses**

► **Fête de la moisson**

Monsieur le Maire va intervenir auprès du Père Jirard pour essayer d'obtenir que la prochaine messe de la moisson, prévue le dimanche 31 août 2015, se déroule à partir de 10h30.

► **Date du prochain conseil municipal**

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 15 décembre 2014 à 20h30.

► **Rappel de dates**

La distribution des sacs déchets, recyclables et déchets verts aura lieu le mercredi 03 décembre et le samedi 06 décembre 2014 de 09h à 12h.

La distribution du traditionnel colis destiné aux seniors (à partir de 65 ans) aura lieu le jeudi 11 décembre 2014, de 14h à 17h en salle du Conseil à la Mairie. A cette occasion, les intéressés pourront partager un moment de rencontre autour d'un thé ou d'un café.

Les jeunes de la commune de 11 à 18 ans seront reçus par les conseillers municipaux le vendredi 12 de 17h à 19h et le samedi 13 décembre 2014 de 10h à 12h. A cette occasion, un bon d'achat leur sera remis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.